

RÉGIME FINANCIER DU COLLÉGIAL 2018-2019

DÉBOURSÉS ET MODES DE PAIEMENT	
✓ FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (payables lors de la demande d'admission en ligne) - non remboursables	40 \$
ÉTUDES À TEMPS PLEIN (frais par session)	
✓ DROITS D'INSCRIPTION - non remboursables	90 \$
✓ FRAIS ACCESSOIRES (infrastructures informatiques, vie étudiante, photocopies, carte étudiante) - non remboursables	76 \$
✓ AGECSS (association des étudiants) - non remboursable	10 \$
✓ ACCÈS AU TRANSPORT EN COMMUN	60 \$
Note : Les frais pour le transport en commun sont obligatoires et payables en même temps que les droits d'inscription. Les frais sont remboursables en totalité si le départ s'effectue avant le 20 septembre pour la session d'automne ou avant le 15 février pour la session d'hiver.	
✓ DON À LA FONDATION (facultatif) - un reçu sera remis	25 \$
✓ DÉPÔT Carte magnétique (payable une fois lors de la première session) - remboursable au départ de l'élève	20 \$
✓ DROITS DE SCOLARITÉ (frais par session)	
• Programmes préuniversitaires et tremplin DEC (sauf Sciences humaines profil Affaires +)	1 275 \$
• Programme préuniversitaire - Sciences humaines profil Affaires +	1 345 \$
• Programmes techniques (sauf Technologie de l'architecture)	1 430 \$
• Programme technique - Technologie de l'architecture	1 450 \$
Note : Les droits de scolarité sont payables en 1 versement au début de la session ou en 3 versements égaux au 1 ^{er} de chacun des trois premiers mois de la session.	
Prévoir des déboursés supplémentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les manuels et les laboratoires; • Pour un ordinateur portable dès la première session pour tous les programmes; • Pour l'achat d'une trousse en Technologie de l'architecture; • Pour l'achat d'un uniforme de cuisine et de service en Techniques de gestion hôtelière; • Pour les personnes qui résident au Québec depuis moins d'un an. 	
ÉTUDES À TEMPS PARTIEL (frais par session)	
✓ DROITS D'INSCRIPTION - non remboursables	90 \$
✓ FRAIS ACCESSOIRES (infrastructures informatiques, vie étudiante, photocopies, carte étudiante) - non remboursables	76 \$
✓ AGECSS (association des étudiants) - non remboursable	10 \$
✓ DON À LA FONDATION (facultatif) - un reçu sera remis	25 \$
✓ DÉPÔT Carte magnétique (payable une fois lors de la première session) - remboursable au départ de l'élève	20 \$
✓ DROITS DE SCOLARITÉ (frais par session)	8 \$/HEURE DE COURS
SI L'ÉLÈVE NE SUIT AUCUN COURS OU QUITTE LE COLLÉGIAL DURANT LA SESSION	
✓ Droits de scolarité : Au prorata du nombre de jours de fréquentation. Au moment de son départ, l'élève doit informer le Secrétariat des études. La date inscrite sur cette fiche sert à calculer le montant dû. Des frais fixes équivalant à 10 % des droits de scolarité de la session seront déduits du montant à rembourser, s'il y a lieu.	